



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-062-2022-01

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2022

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2022-01-14-00007

Décision portant délégation de représentation

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu l'article 18 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- d'habiliter Diane AUSSEDT, directeur, adjoint au DGA Ressources humaines & RSE, à me représenter pour les entretiens individuels prévus au premier alinéa de l'article 18 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- que Diane AUSSEDT pourra être accompagnée d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 14 janvier 2022

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France  
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)  
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France - Décision portant délégation de représentation au bénéfice de Diane AUSSEDT pour les entretiens individuels prévus à l'article 18 du statut des CCI.

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2022-01-17-00007

Décision portant délégation de représentation

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu l'article 4 de l'annexe 5 à l'article 28 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1<sup>er</sup> :

- d'habiliter Françoise GUERIN, directeur général adjoint Ressources humaines & RSE, à me représenter, pour les entretiens individuels prévus à l'article 4 de l'annexe 5 à l'article 28 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie. L'intéressée pourra être accompagnée d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.
- Habilitation est donnée, dans les mêmes conditions, à Diane AUSSEDT, directeur, adjoint au DGA Ressources humaines & RSE et Renan FRIEDERICH, responsable du pôle Affaires sociales au sein de cette même direction générale adjointe.

Article 2 :

- Habilitation est donnée, dans les mêmes conditions, aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions :

DGA SIRe, DGA CCI International, DGA ressources humaines & RSE, DGA Finances & Participations, DGA Éducation, Direction de la communication, Direction générale, Inspection générale	Cécile MANGÉ, RRH
CCI Versailles-Yvelines	
CCI Hauts-de-Seine	
CCI Val-de-Marne	
CCI Paris	
CCI Seine-Saint-Denis	
CCI Val-d'Oise	Brigitte BERENGER, RRH
EESC FERRANDI Paris	
EESC ESIEE IT	Christine LAMBRECHTS, RRH

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France  
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)  
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France - Décision portant délégation de représentation au bénéfice de la DGA RH & RSE pour les entretiens individuels prévus à l'article 4 de l'annexe 5 de l'article 28 du statut des CCI.

EESC École supérieure des métiers de la ville de demain	Sandrine JOUANIQUE-LECOURT, RRH
EESC École supérieure de la production de la mode et du luxe	Anne BEAUFRERE, RRH
EESC École supérieure de vente et de management	Isabelle ROCHE, RRH

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 17 janvier 2022

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2022-01-14-00008

Décision portant délégation de représentation

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- vu l'article 18 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- d'habiliter Françoise GUERIN, directeur général adjoint Ressources humaines & RSE, à me représenter pour les entretiens individuels prévus au premier alinéa de l'article 18 du statut du personnel administratif des Chambres de commerce et d'industrie ;
- que Françoise GUERIN pourra être accompagnée d'un collaborateur de la CCI Paris Île-de-France.

La présente délégation de représentation prend effet à compter de sa publication et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Fait à Paris, le 14 janvier 2022

Signé

Dominique RESTINO

Diffusion : bénéficiaires - site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France  
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)  
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France - Décision portant délégation de représentation au bénéfice de Françoise GUERIN pour les entretiens individuels prévus à l'article 18 du statut des CCI.